

# DÉCLARATION DE SERVICES À LA POPULATION



## NOTRE MISSION

*La Commission scolaire a pour mission:*

- *d'organiser et de rendre accessibles des services éducatifs de qualité à sa clientèle jeune et adulte;*
- *de veiller à la réussite éducative des élèves en vue d'un plus haut taux de qualification et de diplomation de la population;*
- *de valoriser l'éducation sur son territoire;*
- *de participer au développement social, culturel, sportif et économique de sa région, en collaboration avec la communauté.*

## NOTRE VISION

La vision de la Commission scolaire, ancrée dans la communauté et la vie quotidienne, repose sur celle de la *Politique de la réussite éducative*.

*« Des milieux de vie éducatifs inclusifs, sains et sécuritaires, centrés sur la réussite de tous, jeunes et adultes et qui, en collaboration avec la communauté et les partenaires, donnent le goût d'apprendre et forment des citoyens du 21<sup>e</sup> siècle compétents, créatifs, actifs, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique »*



COMMISSION SCOLAIRE  
DE L'OR-ET-DES-BOIS

## NOS VALEURS

### DYNAMIQUE

Une Commission scolaire ancrée et engagée dans son milieu, fière de son personnel et des infrastructures qui la composent, et qui contribue au développement social, culturel, sportif et économique de son territoire.

### HUMAINE

Une Commission scolaire ouverte à la diversité, favorisant le vivre-ensemble en mettant l'accent sur l'empathie et la bienveillance, de manière à ce que chacune et chacun puissent développer son plein potentiel.

### INNOVANTE

C'est par une approche visionnaire, audacieuse et créative que le défi que constitue la réussite éducative de toutes et de tous pourra être relevé, dans un environnement transformé par la mondialisation, le numérique et requérant des compétences propres au 21<sup>e</sup> siècle.

## NOS RESPONSABILITÉS

- La qualité et l'accessibilité des services éducatifs sur notre territoire.
- Le partage équitable des ressources entre les écoles et les centres.
- Le respect des lois, des règlements et des politiques qui nous régissent.
- Les services d'expertise et de conseil auprès de nos établissements.
- Les offres de formation continue pour les entreprises.
- La reddition de comptes quant à la qualité, l'administration et l'utilisation des ressources.
- La gestion administrative de notre personnel.
- L'entretien de nos immeubles.

## RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS ET EXAMEN DES PLAINTES



Une décision concernant votre enfant, ou vous concernant, ne vous satisfait pas? Vous souhaitez nous en faire part?

Les commentaires, les suggestions ou les plaintes à formuler sur la qualité des services offerts doivent être acheminés en premier lieu à l'établissement ou au service concerné.

Par ailleurs, toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du protecteur de l'élève sont accessibles sur le site Internet de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

[www.csob.qc.ca/gestion-plaintes](http://www.csob.qc.ca/gestion-plaintes)

Pour toute information concernant le processus de résolution des différends et la procédure d'examen des plaintes, veuillez communiquer avec le :

Service du secrétariat général

Par téléphone : 819 825-4220, poste 3011

Par courriel: [secretariat.general@csob.qc.ca](mailto:secretariat.general@csob.qc.ca)

## POUR NOUS JOINDRE

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

799, boulevard Forest

Val-d'Or (Québec) J9P 2L4

Par téléphone : 819 825-4220

Par télécopieur : 819 825-5305

Par courriel: [info@csob.qc.ca](mailto:info@csob.qc.ca)



Commission scolaire  
de l'Or-et-des-Bois



# NOS SERVICES

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs aux élèves, répartis entre les écoles et les centres en vertu des dispositions de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique.

## SERVICES D'ENSEIGNEMENT

### L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE



Le programme Passe-Partout et le préscolaire 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans chacune des écoles primaires du territoire.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont offerts à tous les élèves de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Nos écoles offrent plusieurs services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou un enseignement général ainsi qu'une variété de projets dans divers domaines (sport, musique, art).

On trouve également une école à projet particulier au primaire.

## SERVICES D'ENSEIGNEMENT

### LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES



La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus.

Différents services y sont accessibles :

- alphabétisation et présecondaire
- cours de niveau secondaire; francisation
- formation visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE



La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Des programmes à temps plein sont offerts et la population peut également bénéficier des cours à temps partiel.

La liste complète des programmes peut être consultée sur le site Internet de la Commission scolaire au : [www.csob.qc.ca](http://www.csob.qc.ca)

## SERVICES COMPLÉMENTAIRES



Conformément à la Loi et aux régimes pédagogiques, établis par le gouvernement, la Commission scolaire offre des services complémentaires aux élèves, lesquels ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Les services complémentaires comprennent :

- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative
- éducation aux droits et aux responsabilités
- animation sur les plans sportif, culturel et social
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire
- information et orientation scolaires et professionnelles
- psychologie
- psychoéducation
- éducation spécialisée
- orthopédagogie
- orthophonie
- santé et services sociaux
- animation spirituelle et engagement communautaire

## SERVICES À LA CLIENTÈLE SCOLAIRE



La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre également, conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'instruction publique, des services afin de favoriser l'accès à ses établissements, tels :

- des services de garde en milieu scolaire
- des services de transport et de surveillance du midi
- des services de restauration
- des services de transport scolaire pour le matin et le soir

## AUTRES SERVICES

La Commission scolaire offre également :

- Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement de carrière

- les services aux entreprises, qui élaborent des formations sur mesure et des programmes de certification

